

SURPOPULATION PENALE ET MISSION D'URGENCE : *VASTE HYPOCRISIE*

+ de 80 000 personnes détenues en France en ce début décembre. Dont + de 20 000 sont prévenues... Il y a un peu plus de 20 ans, chacun craignait d'atteindre le seuil de 50 000 personnes incarcérées. Or en cette fin d'année on s'achemine vers une population sous écrou à 100 000 personnes avec les quelques 15 000 placés sous DDSE !

Face à ce constat plus qu'alarmant, le garde des sceaux réagit avec force ! Et crée une énième mission d'urgence ! D'ailleurs la DAP via sa propagande hebdomadaire s'enorgueillit de la présence d'un DSP au sein de cette mission d'urgence chargée de traiter la question de l'exécution des peines. Si on ne doute pas de ses compétences, une question nous occupe néanmoins : quid d'un représentant des SPIP ? Ou pour paraphraser l'ancien DAP, voire certains DI, ne sachant plus trop nous rassurer sur la place essentielle des SPIP : où est passée la 2^e jambe de la DAP ?? Force est de constater que c'est en boitant qu'elle va assurer sa place au sein de cette mission...

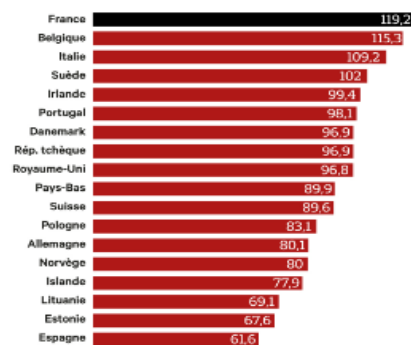
Puisqu'il faut le marteler encore et toujours, nous allons le répéter : *le SPIP est le seul service de l'AP, et du MJ qui accompagne et suit l'ensemble des personnes sous-main de justice : en milieu ouvert comme en milieu fermé, en présentiel comme après la condamnation. Le ministère a pourtant une belle plaquette qui le rappelle...*

En plus les alternatives c'est notre rayon !

Parce qu'on n'est pas bégueule, la CGT IP 54 souhaite contribuer à l'effort de réflexion dès à présent, voici déjà qq pistes. Rien de révolutionnaire (on attendra l'audience) mais de l'éprouvé, qui facilitait l'individualisation des parcours :

- **Abolir la réforme des remises de peines et réintroduire la différenciation RP/RPS**
- **Remettre en place le CRP, système de calcul qui faisait consensus depuis 15 ans et facilitait le visu sur les peines pour les personnes détenues, tous les services et partenaires. Rappelons au passage que c'est la DAP elle-même qui est à l'initiative de cette réforme !**
- **Retour du seuil à 2 ans pour tous les aménagements**
- **Supprimer la LSC-D au profit d'une ordonnance type COVID**
- **Supprimer la comparution immédiate**

Taux d'occupation des prisons au 31 janvier 2023, en %



SOURCE : CONSEIL DE L'EUROPE

La surpopulation carcérale n'est qu'un des symptômes d'un système judiciaire et d'une chaîne pénale à bout de souffle : empilement législatif absurde, extension du filet pénal, réformes inutiles, pénalisation de la pauvreté en France...

La surpopulation carcérale c'est le signal d'un choix politique (sociétal ?) qui préfère punir les pauvres et les malades plutôt que de miser sur l'éducation, la prévention et le soin !

**La solution existe, simple mais radicale :
le courage politique !**